Jour de séance 10 le mercredi 4 novembre 2026

*10 h*

Prière.

M. M. LeBlanc accueille à la Chambre Daniel Guitard, ancien président de l'Assemblée législative et député libéral provincial de Restigouche-Chaleur (2014-2022).

---

M. Coon (Fredericton-Lincoln) dépose sur le bureau de la Chambre une pétition exhortant le gouvernement à instaurer un système d'alerte d'urgence pour les personnes vulnérables disparues. (Pétition 3.)

---

Est déposé et lu une première fois le projet de loi suivant :

par l'hon. M. Kennedy :
14, *Loi concernant les mesures de réforme de l'impôt foncier.*

---

M. Savoie, leader parlementaire de l'opposition, donne avis que, le jeudi 5 novembre 2026, les affaires émanant de l'opposition seront étudiées dans l'ordre suivant : motions 2 et 3.

Sur la demande de M. Savoie, il est unanimement convenu de retirer l'avis de motion 6.

---

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, donne avis que, le vendredi 6 novembre 2026, la deuxième lecture du projet de loi 14 sera appelée.

---

M. M. LeBlanc annonce que l'intention du gouvernement est que, aujourd'hui, la deuxième lecture des projets de loi 11, 12 et 13 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 12 h, après quoi la séance sera levée.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur les permis visant les services de traitement des dépendances,* il s'élève un débat.

Sur la demande de M. M. LeBlanc, il est unanimement convenu d'ajourner le débat sur le projet de loi 11 et de procéder sur-le-champ à la deuxième lecture du projet de loi 13.

---

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton,* il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 13 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 13, *Loi modifiant la Loi sur l'Université de Moncton,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

Sur la demande de M. M. LeBlanc, il est unanimement convenu de permettre que le projet de loi 13 soit étudié en comité plus tard au cours du présent jour de séance.

---

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 11, *Loi sur les permis visant les services de traitement des dépendances.*

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 11 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 11, *Loi sur les permis visant les services de traitement des dépendances,* est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

---

La séance est levée à 11 h 59.

---

Conformément à l'article 39 du Règlement, les documents suivants, ayant été déposés au bureau du greffier, sont réputés avoir été déposés sur le bureau de la Chambre :

rapport annuel de la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique pour 2022 (2 novembre 2026) ;
rapport annuel de la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique pour 2023 (2 novembre 2026) ;
rapport annuel de la Commission des courses attelées des provinces de l'Atlantique pour 2024 (2 novembre 2026) ;
rapport annuel de la Commission des courses attelées des provinces maritimes pour 2025 (2 novembre 2026) ;
rapport annuel du Collège communautaire du Nouveau-Brunswick pour 2025-2026 (2 novembre 2026) ;
rapport annuel de Cannabis NB pour 2025-2026 (3 novembre 2026) ;
rapport annuel de la Commission des services d'aide juridique du Nouveau-Brunswick pour 2025-2026 (3 novembre 2026) ;

rapport annuel de la Société des alcools
du Nouveau-Brunswick pour 2025-2026 (3 novembre 2026).